

## SUPPRESSION DES BACS INDIVIDUELS



## BACS COLLECTIFS



## UTILISATION DES POINTS TRI POUR LES RECYCLABLES



En cas de besoin, contactez le service déchets de la Communauté de Communes par mail à : [dechets@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:dechets@cc-coeurdechartreuse.fr) ou par téléphone au : 04 76 66 65 24

# ORDURES MÉNAGÈRES

## Suppression des bacs individuels

Sur le territoire et depuis 2018, la collecte des déchets ménagers s'effectue en bacs de regroupement. Il reste cependant des bacs individuels présentés en porte-à-porte, il est temps d'harmoniser nos pratiques.

## QU'EST CE QUI CHANGE ?

Courant septembre, les bacs individuels encore présents sur la chaussée ne seront plus collectés par notre prestataire. Pour éliminer vos ordures ménagères, vous pourrez déposer directement vos sacs noirs dans les bacs collectifs situés sur la commune.

## QUELS AVANTAGES ?

- Ne vous souciez plus des jours, ni des horaires de collecte
- Moins de manutention
- Moins de nuisances

## QUID DE VOTRE ANCIEN BAC ?

- 1 Vous pouvez conserver votre bac pour un usage personnel
- 2 Vous pouvez rapporter gratuitement votre bac en déchèterie d'Entre deux Guiers, pendant les horaires d'ouverture.

## EN PARALLÈLE, JE TRIE :

Pour rappel, les emballages et le verre sont à trier et déposer dans les colonnes de tri à votre disposition sur le territoire.

**POUR RÉDUIRE ET ÉVITER LES DÉBORDEMENTS DE BACS, IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI ET ADOPTER LES BONS GESTES !**

## SUPPRESSION DES BACS INDIVIDUELS



## BACS COLLECTIFS



## UTILISATION DES POINTS TRI POUR LES RECYCLABLES



En cas de besoin, contactez le service déchets de la Communauté de Communes par mail à : [dechets@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:dechets@cc-coeurdechartreuse.fr) ou par téléphone au : 04 76 66 65 24

# ORDURES MÉNAGÈRES

## Suppression des bacs individuels

Sur le territoire et depuis 2018, la collecte des déchets ménagers s'effectue en bacs de regroupement. Il reste cependant des bacs individuels présentés en porte-à-porte, il est temps d'harmoniser nos pratiques.

## QU'EST CE QUI CHANGE ?

Courant septembre, les bacs individuels encore présents sur la chaussée ne seront plus collectés par notre prestataire. Pour éliminer vos ordures ménagères, vous pourrez déposer directement vos sacs noirs dans les bacs collectifs situés sur la commune.

## QUELS AVANTAGES ?

- Ne vous souciez plus des jours, ni des horaires de collecte
- Moins de manutention
- Moins de nuisances

## QUID DE VOTRE ANCIEN BAC ?

- 1 Vous pouvez conserver votre bac pour un usage personnel
- 2 Vous pouvez rapporter gratuitement votre bac en déchèterie d'Entre deux Guiers, pendant les horaires d'ouverture.

## EN PARALLÈLE, JE TRIE :

Pour rappel, les emballages et le verre sont à trier et déposer dans les colonnes de tri à votre disposition sur le territoire.

**POUR RÉDUIRE ET ÉVITER LES DÉBORDEMENTS DE BACS, IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI ET ADOPTER LES BONS GESTES !**